

MODALITÉS PRATIQUES ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION :

Contactez-nous pour vérifier qu'il reste des places disponibles sur la formation souhaitée, puis renseignez la fiche d'inscription. Adressez-nous ensuite la fiche complétée et accompagnée de votre règlement. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers complets. Sauf entente préalable, la date limite de dépôt est de deux semaines avant le début du stage.

LIEU :

Sauf mention contraire, toutes nos formations ont lieu dans nos locaux.

HORAIRES DES FORMATIONS :

9h30 -12h30 / 13h30 - 17h30

Attention : les sessions d'approfondissement techniques plateau, son et lumières se déroulant sur des concerts, les horaires seront spécifiquement adaptés à ceux des spectacles. En tout état de cause, les dates et horaires vous seront confirmées par mail six jours avant le début du stage.

TARIFS :

Nos tarifs sont nets. Les frais de repas et d'hébergement (si besoin) ne sont pas compris dans le montant de la formation.

L'adhésion individuelle à l'association le Jardin Moderne est obligatoire.

MODIFICATIONS DE LA FORMATION :

En cas d'empêchement de la part d'un intervenant, le Jardin Moderne se réserve la possibilité de reporter, d'annuler une formation, ou de faire intervenir un autre formateur que celui annoncé initialement.

En cas d'inscriptions insuffisantes, le Jardin Moderne se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, en tenant les participants informés de la décision quatre jours au plus tard avant le début du stage.

En cas d'annulation, le règlement correspondant à l'inscription sera entièrement restitué.

LE RÈGLEMENT :

Une fiche d'inscription doit impérativement être accompagnée du règlement (chèque à l'ordre du Jardin Moderne) ou de l'attestation de prise en charge par l'employeur ou de l'OPCA dont dépend le participant. Les chèques ne seront encaissés qu'après la formation.

Sous réserve de notre accord, certaines formations peuvent être réglées en plusieurs fois.

FINANCEMENTS POSSIBLES :

Le Jardin Moderne étant un organisme de formation enregistré à la DIRECCTE, différentes prises en charge peuvent être envisagées selon votre situation. Nous sommes à votre disposition pour vous en informer.

ANNULATION PAR LE STAGIAIRE :

- Le stagiaire est tenu de prévenir en cas d'absence.
- Dans le cas d'une prise en charge (par l'OPCA ou l'employeur), la période d'absence, sans justificatif, sera facturée au stagiaire.
- Si l'annulation est signifiée par écrit, au moins 15 jours calendaires avant le début de la formation, elle donnera lieu à un remboursement. En deçà, le montant du règlement de la formation reste dû.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

► **Contactez Gaël Cordon :**

formation@jardinmoderne.org – 02 99 14 04 68